

## INFORMATIONS.

PARLEMENT FÉDÉRAL.—Son Excellence le Gouverneur-Général a ouvert le Parlement le 8 février, au milieu d'une pompe extraordinaire.

MGR. DUHAMEL.—Mgr. l'Evêque d'Ottawa est parti le 15 février pour sa visite épiscopale.

TEMPÉRATURE.—Nous sommes gratifiés d'un temps admirable, malgré la prophétie de M. Vennor. Ici, à Ottawa, il y a si peu de neige, que les voitures d'été sont aussi communes que celles d'hiver.

On dit que le peu de neige qu'il y a dans les bois cause un grand dommage aux chantiers.

ENCOURAGEMENT.—Nous nous permettrons d'extraire d'une circulaire adressée au Clergé du diocèse d'Ottawa, par Sa Grandeur Mgr Duhamel, la partie qui regarde la *Gazette des Familles* et dont nous sommes justement honorés.

“ La *Gazette des familles* est un journal religieux, historique, agricole et d'économie domestique. Elle compte sept ans d'existence. Nos Seigneurs les Evêques l'ont beaucoup recommandée. Elle était dernièrement encore publiée à Québec, mais à l'avenir elle sera imprimée au bureau du *Foyer Domestique*. Entre autres études qui doivent la rendre de plus en plus intéressante, la *Gazette des Familles* contiendra l'abrégé de l'*Histoire de l'Eglise*. Il est bon que les fidèles connaissent les persécutions et les triomphes de l'Eglise dans tous les siècles. Leur foi en sera plus vive et ils comprendront que, si l'Eglise est actuellement persécutée presque partout, elle finira par triompher. L'Eglise est sans cesse attaquée. Il faut que ses enfants la défendent.

“ C'est un devoir pour le clergé de soutenir les œuvres qui rendent facile sa défense en donnant aux catholiques des connaissances, des armes pour le combat.

“ Nous devons voir avec plaisir que des œuvres qui ont ce but soient entreprises dans ce diocèse. Donnons à ceux qui s'en occupent tout l'encouragement possible.

“ Ne pourriez vous pas trouver dix, vingt abonnés ou plus dans chacune de vos paroisses ? ”

Avis.—Les personnes qui discontinuent de recevoir la *Gazette des Familles*, doivent non-seulement nous avertir, mais auraient dû nous renvoyer le premier numéro. Maintenant ceux qui ont reçu ce 1er numéro, sans le renvoyer, sont considérés comme abonnés et ne peuvent discontinuer sans payer l'année complète.